

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2006**

L'an deux mil six, le trente novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Robert BORREL, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Madame LEPAGE
Madame STAUFFERT
Monsieur FREGUIN

Mandataires :

Madame GUERINOT
Monsieur PELISSIER
Monsieur BECQUET

Absents excusés :

Monsieur VIOUD
Monsieur MARCILLE

Absents :

Monsieur BUTTET
Mademoiselle KAKPO
Madame CERUTTI-NGATCHA
Madame LUTTIAU
Madame EPSTEIN
Madame MAYCA
Monsieur MIDY
Monsieur LAMOISE

Secrétaire de Séance : Monsieur MINCHELLA

ORDRE DU JOUR

Décisions :

- * Centre Nautique : avenant n°1 au marché de "restructuration et mise en conformité du tableau général basse tension" (marché par procédure adaptée) passé avec l'entreprise AREA (74) – Montant des travaux supplémentaires : 1.091,06€TTC (+2,8%) – Nouveau montant du marché : 39.103,64€TTC
- * Etude d'impact pour l'aménagement des rues et carrefours du quartier Saint-André : marché par procédure adaptée confié au bureau INGEROP Conseil et Ingénierie (74) – Montant : 11.533,03€TTC – Prix / réunion supplémentaire éventuelle : 191,00€HT

- * Avenant n°1 au marché de fourniture de matériel informatique (marché par procédure adaptée) passé avec l'entreprise MAXESSLAND (74) pour des prestations de services supplémentaires d'installation et de configuration de logiciels pour les écoles – Montant : 69,00€TTC par poste
- * Exposition sur l'avancement de l'opération Etoile Annemasse / Genève : conception et réalisation confiées au Bureau AGA -Agence Graphic Alpes- (74) (marché par procédure adaptée) – Montant global de la mission : 29.302€TTC.
- * Contrats de prestations de service à l'occasion de la manifestation internationale d'aquafitness au Centre Nautique – Montant global : 2.374,31€TTC (6 intervenants)

RESSOURCES HUMAINES

- 1 | Recrutement d'un chargé de mission « Adjoint au Directeur des Services techniques »
- 2 | Service Prévention, Veille éducative et Médiation – Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission

URBANISME ET TRAVAUX

- 3 | Travaux de peinture des bâtiments municipaux hors bâtiments scolaires (lot n°2) – avenant au marché à bons de commande pour modification des seuils

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

- 4 | Rugby-Club d'Annemasse : signature d'un contrat d'aide à l'accession au niveau supérieur et versement d'une subvention
- 5 | Versement de la subvention relative au contrat de soutien à la pratique sportive de haut-niveau et renouvellement des contrats pour la saison 2006-2007

AFFAIRES SOCIALES

- 6 | Approbation du projet de réussite éducative de la Ville d'Annemasse

AFFAIRES CULTURELLES

- 7 | Délégation de Service Public du Centre Culturel Château-Rouge – choix du délégataire

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * Centre Nautique : avenant n°1 au marché de "restructuration et mise en conformité du tableau général basse tension" (marché par procédure adaptée) passé avec l'entreprise AREA (74) – Montant des travaux supplémentaires : 1.091,06€TTC (+2,8%) – Nouveau montant du marché : 39.103,64€TTC
- * Etude d'impact pour l'aménagement des rues et carrefours du quartier Saint-André : marché par procédure adaptée confié au bureau INGEROP Conseil et Ingénierie (74) – Montant : 11.533,03€TTC – Prix / réunion supplémentaire éventuelle : 191,00€HT
- * Avenant n°1 au marché de fourniture de matériel informatique (marché par procédure adaptée) passé avec l'entreprise MAXESSLAND (74) pour des prestations de services supplémentaires d'installation et de configuration de logiciels pour les écoles – Montant : 69,00€TTC par poste
- * Exposition sur l'avancement de l'opération Etoile Annemasse / Genève : conception et réalisation confiées au Bureau AGA -Agence Graphic Alpes- (74) (marché par procédure adaptée) – Montant global de la mission : 29.302€TTC.

- * Contrats de prestations de service à l'occasion de la manifestation internationale d'aquafitness au Centre Nautique – Montant global : 2.374,31€TTC (6 intervenants)

Communications :

- * **Secours Catholique : lettre de remerciements pour l'aide accordée en faveur des populations touchées par la guerre au Liban**

Monsieur le Maire : « Je me souviens qu'il y avait eu un petit débat à l'initiative de notre collègue Jean-Pierre Benoist pour savoir si la solidarité d'Annemasse était collective. Je lui avait répondu qu'évidemment il s'agissait de secourir des gens en difficulté et que les associations bénéficiaires de nos sommes en feraient le meilleur usage parce qu'elles sont qualifiées pour le faire. Quand nous avons reçu cette lettre de remerciements -que nous tenons à votre disposition, nous avons pu voir qu'effectivement le Secours Catholique a bien affecté -bien que notre délibération ait expressément précisé que c'était pour les sinistrés du conflit- son aide aux sinistrés du Liban. A moins que le Secours Catholique n'ait à son tour pris le mauvais parti d'être sélectif, je pense qu'il s'est tout simplement adressé là où il y avait le plus de difficulté. »

- * **Invitations :**
 - Inauguration du marché de Noël le 9 décembre à 11h45 (Place de l'Hôtel de Ville)
 - Assemblée Générale des Conseils Consultatifs le 11 décembre à 20h (Martin Luther King)
 - Signature de la Charte de la Diversité dans l'entreprise le 18 décembre à 19h (Salon des Mariages)
 - Hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre à 17h (monument aux morts)

Questions inscrites à l'ordre du jour :

RESSOURCES HUMAINES

1 | Recrutement d'un chargé de mission « Adjoint au Directeur des Services techniques »

Rapporteur : Madame Lachenal

La Ville d'Annemasse est engagée et va s'engager dans des projets de deux types :

- des projets urbains de la ville :
 - . Boulevard Urbain
 - . DSP stationnement sur le volet suivi des constructions et des travaux annexes
 - . FISAC/développement piétonnier centre-ville
 - . Evolution des équipements pour personnes âgées appartenant au CCAS.
- des projets transversaux, en particulier des projets d'amélioration des services.

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse de mettre en oeuvre ces projets,

Considérant que la nature des fonctions nécessite un profil spécifique, notamment en termes de connaissances approfondies des techniques liées à la voirie, au bâtiment et à l'aménagement,

Considérant l'impossibilité pour la Ville d'Annemasse de définir précisément la durée exacte de cette mission,

Considérant que la candidature de Mademoiselle STEMMELIN Louise présente les compétences nécessaires pour répondre au profil établi par la Ville d'Annemasse et qu'elle a été sélectionnée par le jury de recrutement qui s'est réuni le 7 novembre 2006,

Dans le respect de la durée de trois ans au maximum, renouvelable expressément,

Monsieur le Maire : « Vous notez bien qu'il s'agit d'un contrat. Si c'était un emploi statutaire, il serait au tableau d'effectifs et on ne passerait pas la délibération au conseil. Ici, c'est un contrat, c'est-à-dire un emploi spécifique de complément du poste de Directeur des Services Techniques dans une période où il y a des projets nombreux, et il est vrai que le goulot d'étranglement, en termes de services, c'est la Direction Générale qui peine à embrasser d'un seul regard cette masse de choses. »

Madame Lachenal : « Je voudrais préciser que la durée globale est de trois ans et que l'on a systématiquement un contrat d'un an renouvelable. »

Monsieur le Maire : « Je précise aussi que Madame Stemmelin était jusqu'ici employée d'une Société d'Équipement, donc elle a une très grande habitude de tous ces dossiers d'aménagement ; c'est ce qui lui a valu le fait d'être lauréate dans le concours où il y avait d'autres bons éléments. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Lachenal,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail de Mademoiselle STEMMELIN Louise qui sera employée en qualité de chargé de mission, adjoint du Directeur des Services Techniques -cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux- pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2006.

2 | Service Prévention, Veille éducative et Médiation – Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur Boucher : « Au dernier conseil, nous avons renouvelé le contrat de trois médiateurs pour un an, et là, il s'agit du renouvellement du contrat de travail de leur chef de service. J'avais fait un point sur le fonctionnement du service, donc je vais m'en dispenser ce soir. »

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique,

Vu l'article 3, alinéa 5, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondant à l'emploi de chargé de mission – Service Prévention, Veille éducative et Médiation,

Considérant l'échéance du contrat de Monsieur RODRIGUEZ Sylvain, chargé de mission au Service Prévention, Veille éducative et Médiation,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PROLONGE le contrat de travail de Monsieur RODRIGUEZ Sylvain pour une durée d'un an à compter du 20 janvier 2007, soit jusqu'au 19 janvier 2008 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de travail de Monsieur RODRIGUEZ Sylvain.

URBANISME ET TRAVAUX

3 | Travaux de peinture des bâtiments municipaux hors bâtiments scolaires (lot n°2) – avenant au marché à bons de commande pour modification des seuils

Rapporteur : Monsieur Pachtod

Les travaux de peinture pour l'entretien des bâtiments municipaux ont été confiés à l'entreprise EMP (74370 Villaz), par décision du 06 avril 2006, suite à une consultation lancée par procédure adaptée.

Le marché est un marché à bons de commande avec seuils minimum et maximum, et dont les prestations se termineront le 31 décembre 2006.

Il est décomposé en 2 lots :

- lot n°1 « peinture dans les bâtiments scolaires » : seuil minimum 15.000 €HT / seuil maximum 50.000 €HT
- lot n°2 « peinture dans les autres bâtiments et dans les logements » : seuil minimum 20.000€HT / seuil maximum 60.000 €HT

En raison de travaux supplémentaires à effectuer, non prévus initialement mais devenus impératifs, il convient d'augmenter le seuil maximum du lot n° 2 de 7.500,00 €HT. En effet, le montant de la plus-value s'élève à 7.500,00 €HT, représentant une augmentation de 12,5 % par rapport au seuil maximum du lot n° 2 du marché initial.

Il est précisé que les travaux supplémentaires n'ont aucune incidence sur le planning prévisionnel des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau montant du seuil maximum du lot n°2, soit 67.500 €HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 novembre 2006,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Pachtod,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché initial avec l'entreprise EMP – 74370 Villaz.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

4 | Rugby-Club d'Annemasse : signature d'un contrat d'aide à l'accession au niveau supérieur et versement d'une subvention

Rapporteur : Monsieur Couty

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 1^{er} juillet 2004, a adopté le projet de prime modulable d'accession au niveau supérieur pour les clubs sportifs. Afin de pérenniser l'aide apportée aux clubs accédant à un niveau supérieur, le Service Jeunesse et Sports a élaboré un nouveau contrat permettant de poursuivre le soutien de la Ville sur une durée maximum de trois ans.

Inspiré des contrats de soutien à la pratique sportive de haut niveau, le renouvellement du contrat au terme de chaque année et le montant de la subvention allouée au club sont fonction des résultats saisonniers des clubs signataires (conditions et schéma de financement précisés en annexe du contrat).

Selon les termes de ce contrat, les clubs pouvant prétendre à la signature de ce contrat doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Le siège social de l'association doit se situer sur la commune d'Annemasse,
- L'association doit être affiliée à l'Office Municipal des Sports,

- L'association doit avoir atteint à la date de la signature du contrat le niveau National 2 ou 3 (volley ball, hand ball, basket ball), Fédéral 2 ou 3 (rugby), CFA ou CFA 2 (football).

Lors de la saison 2005-2006, le Rugby Club d'Annemasse a accédé au niveau Fédéral 3 et peut donc désormais bénéficier du contrat d'aide à l'accession au niveau supérieur.

Monsieur le Maire : « Monsieur Couty, vous pouvez peut-être commenter cette convention ; parce qu'en fait, la délibération dit « prime d'accession au niveau supérieur », mais c'est aussi un maintien au niveau supérieur. »

Monsieur Couty : « Il est vrai que jusqu'à maintenant, à chaque fois qu'un club accédait à une division nationale, la municipalité lui donnait un bonus de 7.500 € et ensuite, même s'il se maintenait dans cette catégorie deux, trois ou quatre ans, il ne touchait plus rien. Désormais, le club qui se maintient bénéficiera chaque année de cette somme ; au cas où le club accède à une deuxième division, la prime sera doublée et au cas où il redescend d'une division, la somme sera divisée de moitié. »

Monsieur le Maire : « La somme sera divisée de moitié l'année de la descente et ensuite il n'y en aura plus. »

Monsieur Couty : « Tout-à-fait. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du contrat d'aide à l'accession au niveau supérieur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Rugby Club d'Annemasse pour la saison 2006-2007,

ACCEPTTE de verser au Rugby Club d'Annemasse une subvention de 7.500 € prévue à la signature du contrat.

La dépense en résultant est prévue au BS 2006 – Imputation 6574-40/1.

5 | Versement de la subvention relative au contrat de soutien à la pratique sportive de haut-niveau et renouvellement des contrats pour la saison 2006-2007

Rapporteur : Monsieur Couty

Par délibération en date du 22 mai 2003, la Ville a décidé d'apporter une aide spécifique aux jeunes sportifs de haut niveau sous la forme d'un contrat d'objectifs.

La saison 2005-2006 étant achevée, la commission mixte Ville/OMS/clubs sportifs a examiné, le 14 novembre 2006, les résultats des cinq athlètes signataires du contrat en début de saison.

Compte tenu des critères de sélection approuvés par le Conseil Municipal, la commission est favorable à la reconduction pour un an des contrats de Vincent Castermans (Tennis Club du Salève), Maëva Razakasoà (Tennis Club du Salève), Marie Oberhauser (Cible du Salève) et Ludovic Duvert Gauge (Cible du Salève), et au versement à chacun des cinq athlètes signataires en 2006 d'une subvention, conformément au schéma de financement prévu.

Le contrat de Caroline Januel étant arrivé au terme des trois ans, il n'est pas reconduit.

Monsieur Couty : « Après trois ans que ces contrats existent, nous pouvons mesurer et apprécier la portée de cette initiative. A ce jour, dix jeunes ont déjà bénéficié de cette aide, avec plus ou moins de réussite car la barre était haute, mais c'est le prix à payer lorsque l'on est à l'anti-chambre du sport de haut-niveau. Caroline Januel, notre triple championne du monde d'escalade a, pour sa part, franchi avec succès les trois étapes de la convention et a bénéficié d'une aide totale de 12.000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Quatre jeunes viennent donc d'accéder à la deuxième étape. En revanche, au cours de ces dernières années, trois d'entre eux n'ont pas passé le cap de la deuxième année et deux autres ont échoué dès la fin de la première année. Pour en avoir discuté avec leurs parents, les dirigeants, cette initiative rallie bien les suffrages et permet de

soulager financièrement non seulement les parents mais également d'apporter aux jeunes un soutien moral important et à cet âge, cela me semble très important. »

Monsieur le Maire : « *Je crois qu'effectivement, c'était une bonne initiative, qui a porté ses fruits, et il est vrai aussi qu'il ne suffit pas de donner une petite bourse pour que les obstacles soient franchis. Il y a trop d'éléments qui entrent en jeu : les conditions de santé, les conditions familiales, les conditions d'études, le cas échéant, des problèmes psychologiques de permanence dans l'effort parce que c'est dur. Si nous pouvons les aider un peu à franchir toutes ces difficultés, c'est très bien. »*

Monsieur Couty : « *Je crois qu'il y a un paramètre important : fidéliser le jeune puisque nous demandions qu'il soit au moins trois ans au club, ce qui a été fait et le Président du CAF nous a dit l'autre jour que si nous n'avions pas eu cette clause, il aurait aujourd'hui une quinzaine d'escaladeurs qui seraient venus rejoindre le club pour bénéficier de cette aide ; et il y a un point important aussi : c'est le cursus scolaire ou universitaire à suivre afin de ne pas les professionnaliser avant l'heure. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la reconduction, pour un an, des contrats d'objectifs de Vincent Castermans, Maëva Razakaso, Marie Oberhauser et Ludovic Duvert Gauge ;

ACCEPTE le versement de la somme de :

- 6.100 €, à Caroline Januel
- 2.290 € à Vincent Castermans
- 2.290 € à Maëva Rasakazoa
- 2.290 € à Marie Oberhauser
- 2.290 € à Ludovic Duvert Gauge

Les dépenses en résultant, soit 15 260 €, sont prévues au BP 2006 – Imputation 6574/40-1.

AFFAIRES SOCIALES

6 | Approbation du projet de réussite éducative de la Ville d'Annemasse

Rapporteur : Madame Guérinot

Le plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) et la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale apportent des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires pour accompagner des enfants et des adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Les modalités du programme de réussite éducative sont précisées dans la circulaire du 27 avril 2005.

Par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a porté son choix sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Annemasse pour être la structure juridique support du dispositif de réussite éducative.

La commission DIV-Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale a validé définitivement et pour partie le projet de réussite éducative au vu des éléments complémentaires communiqués le 28 septembre 2006 concernant la composition de l'équipe pluridisciplinaire de soutien, le diagnostic et le nombre d'enfants concernés par le projet.

Il est rappelé, par ailleurs, que le Président du Centre Communal d'Action Sociale sera le signataire de la convention pluriannuelle 2006-2009 relative au programme de réussite éducative de la Ville d'Annemasse.

Monsieur Boucher : « *Vous avez le programme d'actions. Huit actions ont été retenues dans ce programme de réussite éducative :*

- *la première action est menée par la MJC Sud pour une mémorisation de la réussite ; elle concerne les collégiens de Michel Servet qui habitent sur la zone urbaine sensible du Perrier puisque le programme ne concerne que les Z.U.S. du territoire français ; il s'agit d'une aide aux devoirs et à la scolarité pour les collégiens.*
- *les actions n°2, 3 et 4 : il s'agit de l'intégration des actions qui existent déjà au niveau des écoles*

- élémentaires (ateliers d'arts plastiques, musicaux et sportifs).
- l'action n°5 : c'est la cellule de veille éducative qui existe déjà.
 - l'action n°6 « Prévention de l'illettrisme » : Il s'agit d'un travail qui est mené auprès des élèves de CP : c'est une association qui est reconnue par l'Education Nationale, travaille sur l'ensemble du territoire et qui nous propose une activité encadrée soit par des enseignants, soit par des ex-enseignants, soit par des vacataires qui prennent en charge les élèves des classes de CP par groupes de cinq élèves, tous les soirs de 16h30 à 18h00, avec un goûter un petit peu ludique et ensuite un travail autour de la lecture et de l'écriture.
 - l'action n°7 : il s'agit du dispositif que l'on appelle aussi dispositif "passerelle" spécifique de prise en charge et d'accompagnement individualisé des enfants de moins de trois ans ; c'est le dispositif de la classe-passerelle ; nous sortons, avec Madame Méry-Hallier, d'une discussion avec la maîtresse et la directrice de l'Ecole La Fontaine -puisque la classe se situe dans cette école. Pour l'instant, 12 enfants de moins de trois ans sont rentrés au mois d'octobre dans cette classe-passerelle et sont actuellement intégrés dans les classes de petits, dans les classes de trois ans. Pour onze de ces enfants, nous pouvons dire que c'est une réussite puisqu'ils sont en capacité, désormais, d'avoir une scolarisation ordinaire le matin dans les classes de petites sections, après avoir été accompagnés par l'enseignant, par une ATSEM supplémentaire que nous avons mise à disposition des enfants et par l'institutrice. Les parents ont été extrêmement présents, notamment tout au début de la rentrée ; cela a permis aussi de repérer les difficultés du douzième enfant qui a apparemment un handicap léger et qui devra avoir une scolarité particulière l'année prochaine (une assistante de vie individuelle) pour lui permettre de mieux profiter de l'Education Nationale car cette dernière doit, à ce jour, intégrer tous les enfants handicapés dont les parents le souhaitent -c'est une obligation- et là, nous avons choisi seize autres enfants à partir du mois de janvier. Nous avons pu, par ce dispositif spécifique, avoir le financement par la DIV, en plus de l'institutrice qui est financée par l'Education Nationale, d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à mi-temps (nous avons lancé le recrutement).
 - Action n°8 : on se garde des possibilités financières de faire intervenir des vacataires, éventuellement des psychothérapeutes.

Il est possible que d'autres actions se mettent en place ou en remplacent d'autres ; c'est un début. Sachez que c'est la prise en compte d'un certain nombre de choses qui existaient déjà et dont nous obtenons en partie le financement et la mise en place d'autres actions donc, je dirais que ce sera plus de travail au même coût. »

Madame Méry-Hallier : « Pour animer l'ensemble de ce dispositif, nous avons recruté un personnel qui est psychologue et qui va pouvoir à la fois : animer le dispositif, veiller à ce que les actions se mettent en oeuvre et faire le lien avec les familles. Nous sommes bien dans une prise en charge individuelle, avec un travail en lien avec les familles pour tous les enfants qui sont repérés en difficulté -difficultés qui sont souvent en lien avec un contexte familial. Ce travail pourra donc, avec l'aide d'un certain nombre de professionnels, proposer des solutions de prise en charge éventuelle pour ces enfants dans le cadre de ces actions, voire d'autres types de prise en charge si cela est nécessaire. »

Monsieur le Maire : « Moi, je voudrais souligner que ce travail est à la fois difficile, mais aussi porteur pour l'avenir ; on se plaint des jeunes qui n'arrivent pas à trouver un emploi, qui sont déinsérés socialement ou qui se livrent à de la délinquance ; on cherche les raisons, on incrimine le fait qu'ils ont passé leur enfance sans véritable soutien d'adultes, le fait qu'ils ont raté leur scolarité, qu'ils n'étaient, dès le départ, pas aptes à apprendre la lecture et ensuite à s'insérer correctement dans le cursus scolaire ; après, on trouve des raisons très diverses : la famille, parfois le fait d'être assis entre deux cultures, le fait de subir des difficultés liées à la santé qu'on a pas détectées en temps utiles, etc. Autrement dit, il y a autant de cas d'échecs qu'il peut y avoir d'enfants. Il y a aussi beaucoup de cas de réussite, mais pour les cas d'échecs, on constate quand il est trop tard et on le déplore ; or, là, nous sommes en train d'essayer autre chose -je ne pense pas que nous soyons les seuls en France, d'ailleurs, parce que ce sont des crédits ministériels qui soutiennent tout cela, donc c'est bien une incitation de l'Etat, mais qui ne peut se réaliser sur le terrain qu'à la condition que les élus locaux mettent en place ce vaste réseau ; c'est-à-dire que si nous n'avons pas le réseau de gens qui peut mettre en place cette observation diversifiée et cette analyse qui aboutit à des prises en charge quasi individualisées sur certains cas, et bien, si l'on a pas cela, ce n'est pas la peine que l'Etat propose des crédits. Les crédits, c'est une chose, la mise en oeuvre en est une autre et c'est la plus difficile. Comme cela a été dit, il y a des choses qui existaient déjà, avant cette incitation, et il y en a d'autres que l'on crée à partir de cette incitation ; nous sommes en train, actuellement, avec les directeurs, de faire les comptes -et c'est Monsieur Ricci qui est chargé du dossier- pour savoir si nous allons avoir les crédits que l'on espérait puisque vous avez tous lu, dans le rapport, le total demandé à l'Etat. Actuellement, Monsieur le Sous-Préfet nous a laissé entendre -cela n'est pas encore officialisé- que l'on aurait des sommes voisines de ce qui a été demandé ; vous voyez qu'il y a d'autres financements que l'Etat, dont les nôtres, mais que tout cela mis bout à bout, cette action éducative sera autre chose qu'un rêve ; elle sera sans aucun doute opérationnelle dans quelques semaines. C'est un travail tout-à-fait important ; vous avez aussi entendu dans les exposés de mes collègues que c'est une sollicitation directe des familles mais que les familles ont parfois besoin d'être sollicitées, aidées dans la façon de s'y prendre avec l'enfant dont elles ont la charge. Et la

présence de professionnels autour d'elles est susceptible de régler un certain nombre de difficultés des jeunes enfants. Donc, c'est un dossier particulièrement important, éducatif, citoyen ; c'est un dossier qui prend en compte la diversité des cas et l'aspect individualisé de l'éducation et je vous demande de le traiter comme tel dans votre attention et dans les commentaires que vous pourrez en faire. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Guérinot,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de réussite éducative de la Ville d'Annemasse annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le programme d'actions annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces administratives afférentes au projet de réussite éducative.

AFFAIRES CULTURELLES

7 | Délégation de Service Public du Centre Culturel Château-Rouge – choix du délégataire

Rapporteur : Monsieur Dupessey

Monsieur Dupessey : « *Il s'agit donc d'une nouvelle délégation de service public ; la première couvrait la période de 2002-2007 et ce que l'on va adopter éventuellement dans un instant, c'est la mission culturelle que l'on confie à un délégataire pour les cinq prochaines années. »*

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 13 décembre 2001, de déléguer à l'Association « Relais Culturel de la Région Annemassienne » la gestion du service public de Château-Rouge conformément à la procédure prévue par la loi du 29 janvier 1993, dite « Loi Sapin », applicable aux conventions de délégation de service public.

L'actuel contrat d'affermage arrivant à échéance le 31 décembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé, en date du 16 février 2006, le principe d'un nouveau contrat pour une durée de cinq ans.

Un avis de publicité invitant les candidats à concourir a été envoyé à la publication le 22 février 2006.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 30 mars 2006, a constaté qu'une seule candidature, celle de l'Association « Relais Culturel de la Région Annemassienne » a été déposée.

Considérant que ce candidat présentait, de par son excellente connaissance de la vie culturelle locale, son expérience passée, sa situation juridique et financière, toutes les garanties professionnelles et financières pour assurer la gestion du service délégué, la Commission a proposé à Monsieur le Maire de retenir cette candidature.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 10 juillet 2006 pour étudier l'offre présentée par l'Association « Relais Culturel de la Région Annemassienne ».

Considérant que cette offre répondait aux exigences formulées dans la consultation et qu'il n'y avait aucune autre proposition, la Commission a proposé à Monsieur le Maire de la retenir et d'engager une négociation sur les bases de cette dernière afin de rédiger le contrat de délégation. Un projet de contrat a été rédigé avec le candidat.

Monsieur Dupessey : « *Vous avez plusieurs documents ; vous avez les clauses générales et les annexes. En ce qui concerne les clauses générales, j'irai relativement vite parce qu'il y a très peu de changement par rapport aux documents qui régissaient la délégation pour les cinq années qui viennent de s'écouler. Ce qu'il y a de nouveau, c'est le fait, par exemple, qu'il y a de nouveaux locaux mis à disposition du délégataire dans la partie administrative. Vous pourrez regarder avec attention les responsabilités réparties entre le délégataire et la ville, en quelque sorte entre propriétaire et locataire des locaux ; vous verrez qu'il y a une fixation des tarifs qui est annuelle -chaque année le Conseil Municipal se prononce à nouveau- et qu'enfin, il y a des clauses financières : dans le cadre d'une délégation de service public, le délégataire doit assurer l'équilibre de gestion et la Ville verse une compensation globale de fonctionnement qui a notamment pour objectif de permettre au délégataire de fournir des tarifs, de mettre des tarifs d'accès pour tous à la culture,*

de pratiquer des tarifs spéciaux et de prendre en charge un certain nombre d'activités de diffusion qui ne sont pas forcément commercialisées. Et enfin, bien sûr, il y a un contrôle régulier de bonne exécution par la Ville.

Je vous propose de regarder d'un tout petit peu plus près l'annexe n°1 « Projet Culturel de Château-Rouge ». C'est le projet que le directeur de cette association nous a fourni dans le cadre de la négociation que nous avons eue en réponse au cahier des charges. Il se trouve que le plan qu'il a pris nous permet de faire un point assez précis, complet, sur le fonctionnement de cette structure.

Je vous rappelle que le Directeur, Jacques Maugein, a pris ses fonctions en 1995 et que de 1995 à 2002, il ne s'agissait pas d'une délégation de service public, mais d'une régie directe, ou plutôt d'une association par convention. Il nous rappelle, dans ce document, qu'il a mis l'accent sur la danse, non pas pour faire de la danse sa priorité, mais parce qu'il y avait peu de choses en matière de danse sur l'ensemble de la Région. Il s'est proposé de développer des actions culturelles, il a systématisé les actions transfrontalières -notamment avec le Festival de La Bâtie- et il a réimplanté le Relais Culturel dans le tissu associatif, en travaillant en partenariat avec toutes les autres structures culturelles (MJC, Ecoles de musique et pratiques amateurs).

Je crois qu'il y a un mot qui résume bien cette politique : le fait de se présenter en « passeur » de l'art et de la création. Vous pourrez lire attentivement le petit poème qui est en page 2, et vous verrez que derrière la forme, il y a un fond tout-à-fait intéressant.

Ensuite, la mise en marche : en 2002-2006, c'est la première délégation de service public. Cette période est marquée essentiellement par l'ouverture, en 2003, des nouveaux locaux avec l'union d'une scène de Musiques Actuelles et celle du Théâtre de Ville qui existait ; et je crois que la phrase qui est en bas de la page 4 est extrêmement importante parce que c'est vraiment un choix que nous avons fait en accord avec l'association de dire que l'on mettait les musiques actuelles et le théâtre ensemble, et aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'équivalent dans le paysage culturel français. C'est quelque chose qui, comme nous allons le voir, fonctionne bien et c'est un choix qui mérite d'être souligné ; il faut le savoir, la plupart des villes se sont dotées de plusieurs équipements (Annecy, Bourg-en-Bresse ou Bourgoin) c'est-à-dire d'un théâtre de ville et plus loin, d'une structure pour les musiques actuelles. Parce que nous avons la chance, nous dit-il, de réfléchir ensemble à ce projet culturel et au programme, il y a ce suivi, cette réalisation architecturale, et je crois qu'il est important de noter que le pari est gagné. Il suffit de se rendre à Château-Rouge régulièrement pour le constater. Aujourd'hui, les musiques actuelles représentent la moitié de la programmation et accueillent tous les publics ; il y a en permanence des équipes artistiques, des résidences, des studios de répétition qui fonctionnent remarquablement -aujourd'hui 254 musiciens inscrits. Il y a aussi une reconnaissance à l'extérieur ; il y avait déjà un impact régional, mais aujourd'hui c'est une des scènes régionales qui compte dans le monde du spectacle.

Un dernier chiffre : en 2005-2006, près de 53.000 spectateurs. Il faut se souvenir qu'en 2001, avant l'extension, c'était 30.000 spectateurs.

Le projet artistique proposé pour 2007-2011 est le suivant : il nous rappelle que « la diffusion est l'aboutissement de notre mission ». Mais pour diffuser, il faut créer et il y a bien d'autres aspects encore. En matière de diffusion, la politique de tarification que nous votons ici même permet d'adapter les tarifs à toutes les catégories de public. La création est également au coeur du projet : la salle de répétition est une salle qui fonctionne, elle aussi, à temps plein ; la salle de concert accueille des groupes musicaux ; lors de la saison dernière, huit compagnies de danse ou de théâtre ont été en résidence pour 206 jours ; 12 groupes musicaux pour 67 jours de résidence et au total ce sont 20 formations qui ont été en résidence, donc il y a une action de création importante. Nous ne faisons pas que de la diffusion, nous permettons aussi aux artistes de créer.

L'action culturelle est un des axes que nous avons imposé dans notre cahier des charges, c'est-à-dire la médiation entre l'oeuvre et le public. Nous pouvons voir une action culturelle qui a été fortement menée par Château-Rouge jusqu'à maintenant et qui veut être encore amplifiée. Je voudrais souligner en particulier le travail exceptionnel qui a été fait en direction des scolaires, et notamment avec une de nos ex-fonctionnaires, Annie Derome, qui a su créer un réseau et une synergie dans l'ensemble des lycées et écoles de l'agglomération -et bien au-delà- tout-à-fait remarquable ; nous sommes dans une démarche qui ressemble un peu à ce que nous disions au niveau de la réussite éducative ; il ne s'agit pas simplement de prendre des jeunes pour leur faire consommer de la culture, mais il s'agit de leur permettre en amont du spectacle, puis après le spectacle, de travailler sur le contenu, sur la forme et les rencontres avec les artistes, le travail sur les textes, etc. Je voudrais dire que la priorité est la culture pour tous, c'est-à-dire travailler encore plus sur les publics qui sont exclus de la culture « culturellement ». C'est donc un travail important qui est en train de se mettre en place et qui devrait se concrétiser rapidement avec les travailleurs sociaux, les MJC, les services sociaux de la ville et toutes les personnes intéressées pour essayer de cibler ces publics qui ne viennent pas encore à Château-Rouge. Il y a, alors que la musique est leur musique, une certaine partie des publics des quartiers qui ne vient pas. Pourquoi ? Ce n'est pas le prix, parce qu'il y a un certain nombre de concerts gratuits, notamment pour les groupes locaux, donc il s'agit d'imaginer et

d'organiser des actions spécifiques auprès de toutes ces personnes que nous voulons toucher parce que la culture c'est essentiel et c'est surtout un lien social fondamental aujourd'hui. Dans ces nouveaux publics, un travail sera fait en direction de la Maison d'Arrêt de Bonneville et de l'Hôpital d'Annemasse.

Concernant la danse, il y a eu beaucoup de succès, et si la Ville d'Annemasse a été retenue pour la Biennale de la Danse par Lyon, c'est bien sûr parce qu'il y avait tout un travail en amont.

On peut noter aussi le succès du Passe-Danse, une action transfrontalière tout-à-fait remarquable qui concerne Château-Rouge, le Forum-Meyrin, le Théâtre de l'Usine, le Ballet du Grand Théâtre et l'Esplanade du Lac de Divonne. C'est bien l'agglomération franco-valdo-genevoise qui, sur le plan culturel, se construit également ou poursuit sa construction. Le Festival Dansez, vous savez qu'il prend aujourd'hui une importance très forte ; l'action Danse à l'école : c'est, depuis plus de 8 ans, une vingtaine de classes chaque année qui préparent un spectacle avec un chorégraphe qui va dans l'établissement scolaire qui, tout au long de l'année, va préparer un spectacle qui est ensuite représenté lors d'une journée. Les perspectives, c'est l'idée d'une maison de la danse à Genève -vous savez qu'elle a été rejetée suite à une votation- et dans le cadre de la construction de cette agglomération, l'idée d'une maison de la danse transfrontalière dont on pourrait imaginer l'implantation aussi bien côté suisse que côté français.

Sur les musiques actuelles, on a déjà dit beaucoup de choses, le travail des studios est tout-à-fait remarquable ; il semble aujourd'hui qu'il y ait une nouvelle voie en direction des musiques assistées par ordinateur en collaboration avec l'école de musique.

Il y a de grandes perspectives pour professionnaliser les jeunes ; ce sont souvent des jeunes qui n'ont pas forcément fait d'études musicales, qui ont commencé à faire de la musique à l'oreille et qui se rendent compte que pour être sur une scène et transmettre un message musical, il faut aller plus loin et comprendre plus de choses ; il y a là un travail de formation qui se fait en partenariat avec l'Ecole de Musique mais aussi avec d'autres acteurs ; ce partenariat va très loin puisqu'il va jusqu'à l'aide à la diffusion.

Je voudrais vous parler aussi d'une initiative à laquelle je vous invite à vous rendre : Nuit Blanche. C'est vraiment une nuit culturelle assez exceptionnelle où se brassent tous les publics : dans tout Château-Rouge, il y a toutes les formes d'arts (concerts, petite pièce de théâtre, exposition d'art contemporain, représentations de danse, etc.) et c'est une grande réussite.

Le théâtre reste la discipline la plus présente dans le programme, et ce qui est intéressant, c'est aussi la présence des auteurs ou des compagnies qui viennent en résidence. Pour terminer sur la politique transfrontalière, Château-Rouge, en plus du Passe-Danse, est partenaire du réseau des Colporteurs, de la Bâtie, du Forum-Meyrin et du Grand Théâtre de Genève... vous savez que la publicité du Château-Rouge, c'est « l'autre théâtre du Genevois » ; ce théâtre est complètement intégré à l'Agglomération. L'évolution d'ailleurs, continue en ce sens, et la dernière grande réussite, c'est El Don Juan, pièce créée par le Théâtre Malandro et montée à Annemasse.

Château-Rouge fait partie des réseaux : 20 théâtres de ville en Rhône-Alpes. Par simplicité, Jacques Maugein a oublié de dire que c'est lui qui préside ce réseau et puis, bien évidemment, la place de Château-Rouge doit pouvoir être ce qu'elle est et aller au-delà, et il espère que ce développement sera lié à la réalisation complète du projet de construction et de développement de l'équipement, puisque vous savez qu'il n'y a qu'une tranche de réalisée.

Voilà l'ensemble du programme, je crois que cela valait la peine de s'y attarder parce que c'est 5 ans de politique culturelle.

Un mot sur les budgets : ce ne sont que des budgets prévisionnels car comme vous le savez, le budget que nous, nous votons, est annuel donc ce n'est pas un document contractuel, il est revu chaque année mais cela nous donne une direction ; l'idée qui est au coeur du projet pour les cinq années, c'est de dire qu'avant la deuxième tranche, Château-Rouge est arrivé à un niveau d'activité satisfaisant, il faut l'affirmer, le structurer, donc il propose un budget qui est régulièrement en augmentation de 2% ; il y a une augmentation un peu plus forte entre 2006 et 2007 due à un alignement des salaires.

Voilà la présentation de ce contrat de délégation de service public que je vous invite à voter. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Dupessey. Moi, je voudrais, avant d'ouvrir le débat, remercier publiquement depuis cette place de Maire, Jacques Maugein. Avant lui, il y a eu d'autres directeurs, mais je crois qu'il y en a peu qui nous ont donné ce sentiment d'une dynamique exceptionnelle qui irrigue toute la ville, tous les services de la ville et au-delà. C'est aujourd'hui extrêmement facile d'aller des spectacles d'Annemasse aux spectacles de Genève par la navette culturelle ; nous voyons aussi, à Château-Rouge, les soirs de grands spectacles à Château-Rouge arriver des cars de Sallanches, de Cluses et de différents endroits. Il y a véritablement une fidélisation des publics autour de ce Château-Rouge qui est tout-à-fait impressionnante et je crois que Jacques Maugein et son équipe méritent que ce Conseil Municipal leur envoie un remerciement. »

Monsieur Benoist : « Sur le fond, je crois que nous serons absolument unanimes. La question qu'il me semble se poser, c'est que ce remarquable instrument qu'est Château-Rouge, se partage dans tous les sens du terme... alors, je crois savoir, ce n'est pas dans les documents, mais il semble qu'il y ait, parmi les

abonnées, à peu près 3.000 abonnés -vous me direz si je me trompe- et il y a, semble t-il, un peu moins de 10% d'abonnés annemassiens, ce qui est une photographie du rayonnement de Château-Rouge au-delà de l'agglomération, un rayonnement qui est régional. Et la question qui peut se poser, c'est effectivement de partager cet outil, mais aussi d'en partager peut-être le coût, et là, on sort du cadre strict de ce soir ; je crois que c'est une question politique pour le futur, qu'il faut se poser. Deuxième point, puisque nous n'avons pas et bien heureusement d'ailleurs, de responsabilité directe dans la programmation, nous avons une responsabilité sur l'accès de tous à la culture et cela, je crois qu'il faut le relever et le saluer et bien évidemment poursuivre les efforts en ce sens ; et sur cette programmation, est-ce que l'on ne peut pas s'interroger sur le point de savoir si, quelquefois, elle ne serait peut-être pas trop spécialisée et peut-être pas assez grand public ? C'était une question que je me posais. »

Monsieur Dupessey : « En ce qui concerne la première partie de votre remarque, je corrige les pourcentages : aujourd'hui, pour l'année qui vient de s'écouler, si on regarde les documents de mémoire de l'assemblée générale, il y a 25% d'Annemassiens, 25% issus de l'agglomération, donc 50% de l'agglomération de la 2C2A, et 5% de Suisses dans les abonnés, et puis il y a 45% qui viennent du Département. Comme vous l'avez dit d'ailleurs, c'est bien la preuve du rayonnement mais l'implantation annemassienne est quand même importante. »

Monsieur le Maire : « Du Département et de l'Ain, puisqu'il y a des gens du Pays de Gex et de Bellegarde. »

Monsieur Dupessey : « Ceci étant, vous avez raison, nous aimerions bien avoir une participation plus large d'autres collectivités. Elles existent d'ailleurs, vous les avez dans le projet de budget : la Région pour 110.000 euros, le Département (ONDA, ODAC) pour l'action culturelle dans les collèges, le Casino d'Annemasse pour le Festival Dansez et la 2C2A à hauteur de 225.000 euros. Il est vrai que la part la plus importante, c'est la Ville. Il faut savoir que je ne vois pas là... vous voyez, il y a une ligne Etat, la ligne 7411... la DRAC, la Direction Régionale de l'Action Culturelle ne finance pas ou alors, quand elle finance, c'est sur des actions précises. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans toute la France, les plus grands financeurs de la culture sont les collectivités locales. Sans elles, il n'y aurait pas d'action culturelle sinon, uniquement commerciale. C'est une règle, je suis comme vous d'ailleurs, prêt à le regretter et je souhaiterais avoir plus d'aides ; je crois que le rayonnement de Château-Rouge est un élément pour en obtenir un peu plus de ce qu'il donne, notamment à la Région, le Département et peut-être un jour l'Etat. Ce sont des perspectives que l'on peut avoir : plus Château-Rouge rayonne, et plus Château-rouge a une qualité de spectacles reconnue. On peut espérer augmenter.

Quant à savoir si la programmation est trop élitiste, on peut toujours discuter, mais quand je vois 53.000 entrées, je me dis que finalement, on est plutôt élitaire comme dirais Villard et que l'on est capable de montrer l'intérêt et la qualité des spectacles tout en entraînant un large public avec nous, mais croyez bien qu'il y a -regardez le programme- une variété de spectacles assez grande. Moi, j'ai vu les clowns russes en début de saison, c'est tout-à-fait exceptionnel ; il y avait un spectacle tout-à-fait populaire qui a été annulé, non pas à cause de Château-Rouge mais parce qu'un des acteurs s'est cassé la jambe : « Swing-Swing », c'est le genre de spectacle qui rassemble beaucoup de personnes. Il y a eu aussi Enrico Macias.

On nous pose souvent la question -pas tout-à-fait celle que vous avez posée Monsieur Benoist- « pourquoi vous ne faites pas venir des grandes vedettes du genre Johnny Hallyday ? ». Et bien parce qu'un spectacle de ce genre, c'est 10.000 personnes. En dessous, on ne peut pas couvrir le coût donc on a déjà une très belle salle de 1.200 places et il faut adapter la programmation à cette salle dans une grande diversité et je crois que Château-Rouge se défend quand même pas mal. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais dire que sur la programmation, c'est beaucoup plus éclectique qu'on ne le pense et il suffit d'y aller pour se rendre compte que les publics sont extrêmement divers. C'est un plaisir de passer une soirée à Château-Rouge, on voudrait en avoir plus souvent le temps, parce que ce n'est pas seulement un lieu où l'on regarde du spectacle, c'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges et depuis qu'il fonctionne avec le Centre des Musiques vivantes et le bar, qui est un lieu magique -parce que le bar est aussi un lieu de représentation, d'improvisation, etc.- on peut dire vraiment qu'il touche tout public. J'invite tous les annemassiens de tout âge à y aller faire un tour un soir. De temps en temps, Château-Rouge sert à d'autres choses : le congrès des Maires où des manifestations qui n'ont pas spécifiquement une touche culturelle ; chaque fois, je suis très frappé d'entendre certains Annemassiens dire « qu'est-ce que vous avez un bel équipement ! Je n'y étais jamais entré. Oh, cette charpente, etc. » ; sur le premier problème que vous avez évoqué, Monsieur Benoist, moi je suis à la fois préoccupé par les financements d'autres entités que la Ville d'Annemasse, mais en même temps, assez persuadé que si nous ne le faisons pas, avec une part très maximale, cela ne se fera pas. Monsieur Dupessey a noté le fait que l'Etat ne nous a pas encore vraiment reconnus. Nous sommes un chef-lieu de canton et puis nous sommes venus un peu tard dans ce dispositif alors qu'il y avait un réseau de grandes scènes reconnues dans lequel on ne nous a pas encore fait entrer. Nous sommes pourtant allés voir ensemble la DRAC pour expliquer que notre programmation était très supérieure à certaines de ces maisons de la culture fondées dans les années 65 et qui continuent d'avoir des crédits d'Etat alors que leur programmation est deux fois moins bonne que la nôtre. Seulement, il

y a des pesanteurs. « Vous comprenez, nous ne pouvons pas enlever à Pierre pour mettre à Paul, et puis cela créerait des turbulences politiques, et puis le député-maire va nous appeler, etc. » Je fais exprès de le dire comme cela parce que le Maire de Thonon n'est pas député-maire (pour ne pas que l'on fasse des assimilations trop précises), mais il est vrai que nous sommes arrivés tard dans le concert, on a beau avoir fait des progrès, la souplesse administrative ne nous suit pas. C'est un peu vrai aussi au niveau de la Région. Et cela l'était au niveau du Département. Cela a un peu changé récemment mais c'est très difficile. Et puis, nous sommes dans un certain contexte ; vous venez d'entendre qu'il y avait 25% de spectateurs qui étaient des Annemassiens et ce sont eux qui apportent la contribution principale. Les 25% qui représentent la 2C2A apportent déjà beaucoup moins et puis les autres, rien du tout. Alors, cela peut paraître injuste mais il est vrai que si vous n'avez pas quelque part des villes qui jouent un rôle un peu d'impulsion sur les thématiques que les autres ne reconnaissent pas comme principales et bien, cela ne marche pas et moi je suis très frappé dans le cadre intercommunal où je vis depuis bien longtemps, de voir que dès qu'il s'agit de poser un tuyau d'assainissement, il y a un accord unanime quel que soit le prix ; les transports en commun, déjà, cela se discute ; l'activité économique, cela se discute beaucoup ; l'activité culturelle... Oh ! Vous croyez que l'on va aller jusqu'à ce luxe-là ! Or, ce n'est pas un luxe. C'est un pain pour se nourrir, pour former les gens. Je crois qu'il faut que l'on se réjouisse, Monsieur Benoist, que d'être dans une enceinte ici, et je ne fais pas de distinction entre les uns et les autres parce que je suis persuadé que cela va être voté à l'unanimité, qui reconnaisse que la culture est une mission majeure, qu'il n'y a pas que les tuyaux dans la vie, que les gens ne vivent pas seulement de pain et qu'il y a des pains immatériels. Revoyez le beau poème de Jacques Maugein, superbe -la dernière strophe surtout, en particulier avec cet artiste qui passe et qui s'efface et qui vous laisse ensuite vivre. Mais vous ne vivez pas après lui comme vous auriez vécu s'il n'était pas passé. C'est un beau dossier. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE le choix de l'Association « Relais Culturel de la Région Annemassienne » comme délégataire de service public du Centre Culturel Château-Rouge,

APPROUVE le projet de contrat de délégation proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,